

Préavis municipal n° 101 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021.

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 27 mai 2021 à 20 heures

Bâtiment du Montoly 1, Salle Mont-Blanc

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2021 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits complémentaires au budget. En principe, ce préavis est déposé en première lecture lors de la séance du mois de juin. Cette année, ledit préavis est soumis en une seule lecture en raison du changement de législature. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, facture sociale, péréquation, etc.) ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2021. Les dépassements en question représentent 0.32% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 16 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 617 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Crédits complémentaires demandés

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
110.3155.00	Entretien des véhicules, engins et accessoires	1'591.80	1'500.00	91.80	106.12%	1'500.00
Des travaux de réparation (ressorts à lames) indispensables pour assurer un usage sécurisé du bus jaune a nécessité une dépense imprévue de CHF 1'500.-. Une demande de crédit complémentaire de CHF 1'500.- est formulée, afin de pouvoir subvenir aux besoins d'entretien courant.						
110.3182.00	Télécommunications	745.30	1'350.00	-604.70	55.21%	1'650.00
La mise en place du télétravail a impliqué l'utilisation de 3 téléphones portables en sus. Une prévision des coûts supplémentaires (au prorata environ CHF 410.- par trimestre) nous amène à formuler une demande de crédit complémentaire pour un montant de CHF 1'650.- pour couvrir la consommation annuelle.						
111.3102.00	Livres, journaux, documentation, lois, avis mortuaires	7'678.85	12'000.00	-4'321.15	63.99%	5'600.00
Ce compte est tributaire d'aléas externes non-maîtrisables pour une grande partie, notamment les avis mortuaires. Néanmoins, l'analyse par projection laisse présager un dépassement estimé d'ici la fin de l'année. Ainsi, nous demandons un crédit complémentaire de CHF 5'600.-.						
111.3185.10	Honoraires juridiques, avocats	4'416.15	20'000.00	-15'583.85	22.08%	10'000.00
En raison de deux dossiers juridiques complexes liés aux rapports de travail et qui ont déjà ponctionné une grande partie du budget à disposition alors que le 1 ^{er} semestre de l'année n'est pas encore terminé, mais également en raison des différents besoins qui interviendront en cours d'année, il est estimé nécessaire de demander un montant supplémentaire de CHF 10'000.-. Cela permettra de couvrir les prochaines écritures judiciaires de notre avocat-conseil dont le dépôt auprès du tribunal compétent sera effectué en 2021.						
130.3091.00	Frais formation professionnelle	12'317.15	105'000.00	-92'682.85	11.73%	10'000.00
Dans le cadre de la reconstruction du Groupe des assistants de sécurité publique (ASP), il est nécessaire de pouvoir former au plus vite les agents nouvellement engagés. Pour ce faire, une demande pour la formation d'ASP à Savatan est donc faite à hauteur de CHF 10'000.- afin de pouvoir former un agent supplémentaire encore en 2021.						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
130.3093.10	MSST - Santé et sécurité au travail	2'766.60	62'500.00	-59'733.40	4.43%	15'000.00

Une grande partie des activités et des investissements prévus pour l'année 2020 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Les montants associés à ces activités ont été détournés vers la mise en place de mesures de protection des travailleurs. À titre d'exemple, nous avons 20 travailleurs qui auraient dû recertifier le cours de secourisme et ne l'ont pas fait. Cette re-certification doit être effectuée cette année, au risque de perdre cette compétence. Ainsi, il n'est pas possible de générer des économies suffisantes pour couvrir le montant demandé ici.

Au cours des mois de budgétisation pour 2021, les indicateurs de pandémie ont indiqué que nous étions dans une phase contrôlée, le nombre quotidien de personnes infectées étant très faible. Ces indicateurs, ainsi que la découverte de vaccins, indiquaient que la pandémie serait prochainement endiguée. Mais en octobre 2020, la Suisse a été frappée par une nouvelle vague de la pandémie de covid-19, qui a obligé l'Administration à poursuivre les mesures de protection strictes à ce jour. À l'époque, il n'était pas possible de prévoir cette situation. Grâce à une gestion minutieuse associée à la mise en place du télétravail en 2020, il a été possible de créer un stock de masques et de gel désinfectant reporté à l'année 2021. Selon l'OFSP, les masques et les désinfectants feront partie des mesures de protection des travailleurs au cours de l'année 2021. Avec les différentes phases de déconfinement en cours, nous pouvons organiser des événements (culturels, sportifs, etc.), ce qui entraînera une augmentation de la consommation de masques et de gel désinfectant.

Ainsi, nous devons acheter, jusqu'à décembre 2021, environ 15'000 masques (CHF 4'500.-) et 250 litres de gel désinfectant (CHF 5'500.-). Cette projection est basée sur la consommation moyenne en 2020.

Le 21 avril 2021, deux inspecteurs du Service de l'emploi – Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs, ont fait une inspection surprise des bâtiments de la Grand'Rue 38, de Montoly et la déchèterie. Cette inspection visait à évaluer la mise en place et le respect des mesures de protection des employés, relatives à l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de covid-19 en situation particulière. Les principales corrections à apporter sont l'installation de panneaux plexiglass sur les tables de la cafétéria – Montoly, de penderies dans les vestiaires à Montoly, de panneaux plexiglass sur la table de salle de pause à la déchèterie et d'une armoire pour ranger la vaisselle à la déchèterie. Ces corrections ont un coût approximatif de CHF 5'000.-.

Ainsi, un crédit complémentaire de CHF 15'000.- est demandé en raison des besoins évoqués précédemment.

161.3170.00	Réceptions, manifestations	1'695.60	5'000.00	-3'304.40	33.91%	3'300.00
-------------	----------------------------	----------	----------	-----------	--------	----------

La présence des stands politiques au marché a généré une dépense supplémentaire imprévue de CHF 1'290.-. Les mesures covid-19 actuelles impliquent également des coûts imprévus estimés pour un montant de CHF 2'000.-. Comme aucune autre économie sur cette ligne budgétaire n'est possible au regard du programme du Marché, une demande de crédit complémentaire de CHF 3'300.- est donc formulée.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
190.3111.10	Leasings photocopieurs & imprimantes	27'421.15	105'500.00	-78'078.85	25.99%	3'100.00
<p>Dans le cadre de la réorganisation des locaux à Montoly, il est nécessaire de pouvoir bénéficier d'un leasing pour une imprimante multifonctions supplémentaire. En effet, le bureau technique du Service de l'infrastructure et de l'environnement est composé de 6 personnes travaillant principalement sur des plans et des documents administratifs. Le Chef de service se situe dans le bureau voisin et utilise une imprimante A3 pour les différents préavis et annexes à fournir. Dans le but d'éviter des trajets inutiles entre deux étages, il est demandé d'avoir une imprimante au second étage au sein du bureau technique. Au vu du nombre d'utilisateurs, la Municipalité estime qu'il est indispensable d'avoir ce matériel à disposition du service. Pour cette raison, il est demandé un crédit complémentaire de CHF 3'080.-.</p>						
613.3189.00	Prestations mandataires externes	36'462.90	78'700.00	-42'237.10	46.33%	30'200.00
<p>L'année 2020 a été ponctuée par différents événements particuliers nécessitant des actions de préventions et la volonté de prendre des mesures avant la fin de la législature, notamment dans la remodelisation du concept sécuritaire et l'organisation du groupe ASP en s'appuyant sur une étude. La Municipalité a souhaité mieux connaître les attentes de la population en matière de développement et d'image de la Ville mais également réfléchir aux adaptations nécessaires au bon fonctionnement du dispositif sécuritaire pour la Commune. La Municipalité a donc décidé de mener une étude qui a pour but de mesurer la perception de la population de Gland sur les thèmes de la « qualité de vie » et de la « sécurité » sur le territoire communal. Cette étude couvre notamment la perception de la sécurité des biens et des personnes et vise l'évaluation des attentes générales des citoyens autant que la récolte de propositions sur le futur de notre concept sécuritaire communal. Le coût de l'étude, devisé à CHF 26'350.- (310 heures à CHF 85.-/heure, charges comprises), n'a pas été budgété pour l'année 2021.</p> <p>D'autre part, en raison du manque d'effectif au sein du Groupe de sécurité publique, la Municipalité a décidé d'externaliser temporairement certaines prestations de sécurité au Service d'intervention rapide (SIR). Sur l'année 2021, ces coûts imprévus s'élèvent à CHF 3'850.- (55 heures à CHF 70.-/heure, charges comprises). Sur cette ligne du budget, une demande de crédit complémentaire totale de CHF 30'200.- est ainsi formulée.</p>						
615.3116.00	Achats d'équipements et de matériel spécialisé	261.55	12'000.00	-11'738.45	2.18%	10'000.00
<p>L'engagement de deux ASP (postes actuellement à repourvoir) nécessitera l'achat de deux jeux de matériel et habits au prix de CHF 5'000.- chacun. Une demande de crédit complémentaire de CHF 10'000.- est donc formulée.</p>						
823.3656.10	Subvent. Développement durable - propre usage	16'931.65	70'500.00	-53'568.35	24.02%	12'500.00
<p>La Municipalité a validé le subventionnement de l'achat de conteneurs à papiers-cartons pour équiper les propriétaires privés et les immeubles de conteneurs (gris) à papiers-cartons à hauteur de : CHF 31.- pour le conteneur 140 litres / CHF 37.- pour le conteneur 240 litres / CHF 50.- pour le conteneur 800 litres. Le coût total est ainsi estimé à CHF 12'500.-.</p>						

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
580.3522.00	Paroisse langue allemande	1'062.95	1'000.00	62.95	106.30%	100.00
Il s'agit d'un écart de minime importance dû au nombre d'habitants pris en considération dans le calcul de la participation financière. Aucune autre dépense n'est attendue sur ce poste.						
711.3655.00	RAT -Participation structure administrative	165'537.50	164'950.00	587.50	100.36%	600.00
Il s'agit d'un écart de minime importance dû au nombre d'habitants pris en considération dans le calcul de la participation financière. Aucune autre dépense n'est attendue sur ce poste.						
815.3186.00	Assurances immeubles	3'948.88	3'900.00	48.88	101.25%	50.00
Il s'agit d'un écart de minime importance par rapport à un budget basé sur une moyenne. Aucune autre dépense n'est attendue sur ce poste.						

3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
100.3185.00	Honoraires communications	-	-	-	-	21'100.00

Diffusion des séances du Conseil communal en streaming

Suite au succès des premières diffusions des séances du Conseil communal en début d'année, la chaîne NRTV a été consultée pour la captation et la diffusion des cinq prochaines séances en 2021 par des professionnels avec une diffusion sur la chaîne NRTV. Cette dernière proposition offrira une valeur ajoutée pour le Conseil communal mais aussi pour l'information de la population. En outre, elle constituera un outil d'archivage audiovisuel de ces séances, à l'usage du Bureau du Conseil et de l'Administration. Le chiffrage comprend la captation avec trois caméras ainsi que l'équipe d'opérateurs, le traitement du son, la réalisation en direct et la diffusion de ces vidéos en streaming et sur la chaîne NRTV. Afin de pérenniser la diffusion des séances du Conseil, une enveloppe budgétaire comprenant les huit séances annuelles pourra être intégrée au budget de fonctionnement dès 2022. La Municipalité demande ainsi un complément budgétaire de CHF 21'100.-.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2021	Budget 2021 (12 mois)	Comptes - Budget 2021	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
111.3185.20	Honoraires communications	27'249.42	75'600.00	-48'350.58	36.04%	12'000.00

Coaching et animation d'ateliers pour l'élaboration du programme de la nouvelle législature

L'un des premiers projets fédérateurs du nouvel Exécutif, qui commencera en juillet prochain, sera l'élaboration du nouveau programme de législature, lequel donnera les lignes directrices des projets pour les cinq prochaines années. Du fait des ressources limitées de l'Office de la communication, la Municipalité sortante a décidé de s'adjoindre les services d'un coach spécialisé. Celui-ci aura pour mission dans un premier temps d'animer des ateliers participatifs avec des groupes de collaborateurs de l'Administration (3 jours), puis d'en faire une synthèse (1/2 jour) qu'il restituera à la Municipalité. S'ensuivra un atelier d'échange avec les élus (2-3 jours), conduit par ce coach, afin d'en ressortir l'essence visant à déterminer les axes et thématiques qui composeront le futur programme de législature 2021-2026. L'Office de la communication demande ainsi un complément budgétaire de CHF 12'000.- pour ce poste sur son compte 111.3185.20.

152.3189.10	Saison culturelle – charges	52'227.15	240'000.00	-187'772.85	21.76%	70'000.00
-------------	-----------------------------	-----------	------------	-------------	--------	-----------

Les décisions successives du Conseil fédéral depuis octobre 2020 ont eu pour conséquence la fermeture partielle puis complète du théâtre depuis novembre 2020. La fermeture s'est prolongée jusqu'au 19 avril dernier.

A fin 2020, en lien avec les annulations des représentations prévues sur les périodes de fermeture, ce sont CHF 84'711.- qui n'ont pas été dépensés sur cet exercice, les spectacles étant reportés sur une nouvelle année budgétaire. En 2020, CHF 40'000.- ont été utilisés pour financer des bourses d'aide à la création d'artistes glandois portant à CHF 44'711.- le montant non utilisé.

L'ensemble des spectacles, concerts et événements programmés sur cette période 2020 ont été reportés sur 2021. Ceci afin d'honorer, d'une part, les contrats passés avec les artistes et, d'autre part, de satisfaire les abonnés et spectateurs du théâtre qui avaient acheté leurs abonnements et places de spectacles. Si les représentations publiques ont été interdites entre novembre 2020 et avril 2021, les spectacles retenus dans le cadre du programme culture-école ont pu être donnés depuis janvier 2021, et un certain nombre de représentations a dû être rajouté, pour remplir les contraintes sanitaires en vigueur (nombre de classes limitées à chaque représentation). La différence des charges a pu être absorbée par le budget de la saison pour l'équivalent des montants prévus pour les représentations publiques, le nombre en étant le même. Une alternative en streaming a aussi pu être apportée pour les spectateurs privés de concerts classiques : cela a concerné deux concerts, engendrant des frais supplémentaires pour ce faire.

La saison 2021 étant déjà programmée, les spectacles/concerts reportés de fin 2020 à 2021 représentent un dépassement de CHF 70'000.-.

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2021

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 206'700.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2021 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Crédits complémentaires Administration générale (secteur 1) :	CHF 153'250.-
Crédits complémentaires Finances (secteur 2) :	CHF 0.-
Crédits complémentaires Bâtiments et urbanisme (secteur 3) :	CHF 0.-
Crédits complémentaires Infrastructures et environnement (secteur 4) :	CHF 0.-
Crédits complémentaires Instruction publique et cultes (secteur 5) :	CHF 100.-
Crédits complémentaires Police (secteur 6) :	CHF 40'200.-
Crédits complémentaires Sécurité sociale (secteur 7) :	CHF 600.-
Crédits complémentaires Services industriels (secteur 8) :	CHF 12'550.-
Total des crédits complémentaires demandés :	CHF 206'700.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 102'850.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 750.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 103'100.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 1	50'150.00	0.00	103'100.00	153'250.00
Secteur 2	0.00	0.00	0.00	0.00
Secteur 3	0.00	0.00	0.00	0.00
Secteur 4	0.00	0.00	0.00	0.00
Secteur 5	0.00	100.00	0.00	100.00
Secteur 6	40'200.00	0.00	0.00	40'200.00
Secteur 7	0.00	600.00	0.00	600.00
Secteur 8	12'500.00	50.00	0.00	12'550.00
Totaux	102'850.00	750.00	103'100.00	206'700.00

Incidences sur le budget 2021

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2021 voté par le Conseil communal	71'984'700.-	68'680'310.-	-3'304'390.-
Crédits complémentaires 2021	206'700.-	0.-	-206'700
Totaux	72'191'400	68'680'310.-	-3'511'090

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 101 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation de charges de CHF 206'700.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévus au budget 2021	3'304'390.-
Charges supplémentaires selon préavis n°101	206'700.-
 Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	 3'511'090.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Creteigny

J. Niklaus